



Communiqué de presse

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges reconnu par l'UNESCO pour ses vieilles forêts

Le Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Laurent SEGUIN, se félicite de l'inscription de trois hêtraies françaises sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, dont celle de la réserve naturelle nationale du massif du Grand Ventron, gérée par le Parc.

Le bien « *Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe* » représente un exemple exceptionnel de forêts tempérées complexes. Cette série paneuropéenne est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial pour la première fois en 2007, elle rassemble aujourd'hui 94 forêts réparties sur 18 pays allant de l'Espagne jusqu'à l'Ukraine.

La réserve naturelle nationale du massif du Grand Ventron, la réserve biologique du Chapitre dans les Hautes-Alpes et la réserve naturelle nationale de la Massane dans les Pyrénées-Orientales viennent compléter pour la France, cette série remarquable de forêts pour leur grande ancienneté et leur fort degré de naturalité.

D'autres hêtraies françaises exceptionnelles pourraient également rejoindre d'ici 2023 ce patrimoine de l'Humanité.

La garantie d'une protection internationale d'un patrimoine forestier exceptionnel en Europe

Les Forêts primaires et anciennes de hêtres d'Europe constituent aujourd'hui le bien en série transnational rassemblant le plus de pays sur la Liste du patrimoine mondial. La dominance du hêtre sur de très larges surfaces en Europe est un témoignage vivant de l'adaptabilité génétique de l'arbre, processus encore actif aujourd'hui.

La France a pour particularité de présenter une très grande diversité de forêts de hêtres tant sur le plan écologique, que sur les plans climatique et génétique. Toutefois les forêts issues d'une évolution naturelle sans intervention de l'Homme, y sont particulièrement rares, tout comme dans les autres pays d'Europe occidentale.

A l'image de la vieille hêtraie-sapinière du massif du Grand Ventron, ces vieilles forêts sont un héritage issu d'une dynamique naturelle et de processus écologiques de un à plusieurs siècles sans exploitation. Elles jouent un rôle crucial dans le maintien de milliers d'espèces forestières qui constituent souvent des espèces rares ou en voie de disparition. Elles offrent des services écosystémiques essentiels tels que la préservation de la biodiversité, les équilibres hydrologiques, le stockage de carbone ou encore la réduction des impacts des épisodes climatiques extrêmes. Elles contribuent globalement à l'atténuation des effets du changement climatique.

La reconnaissance de l'engagement des acteurs du territoire, en particulier les communes propriétaires de leur forêt, et de la gestion menée

La candidature des vieilles forêts du massif du Grand Ventron pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial a été permise grâce à des prérequis exigeants (critères de surfaces, de degré de naturalité, de connaissances, de statut de protection, etc...). Elle a supposé la constitution d'un dossier technique et scientifique conséquent, fruit notamment de plus de 30 ans d'accumulation de connaissances dans le cadre de la gestion de la Réserve. Elle repose également sur l'engagement, dans la continuité, des communes propriétaires et des gestionnaires, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et l'Office National des Forêts, qui dès les années 1980, ont identifié ensemble l'intérêt de conserver les vieilles forêts de la haute vallée de la Thur.

Le Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges tient ici à saluer tout particulièrement les communes de Wildenstein, Kruth et Fellinging concernées par la zone cœur de cette inscription au patrimoine mondial, pour leur engagement précurseur en faveur de la protection des vieilles forêts, mais aussi pour leur engagement résolument tourné vers l'avenir. En témoigne leur adhésion pleine et entière à cette démarche de classement qui n'aura pas échappé au Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO chargé d'examiner les candidatures.

Un classement prestigieux mais aussi... exigeant

Si cette inscription est une reconnaissance internationale d'un patrimoine exceptionnel et des efforts engagés pour le conserver, elle vise également à encourager la conduite d'une gestion exemplaire qui doit viser l'excellence. Ce dans la zone cœur du classement (319 hectares), mais aussi dans les zones tampons périphériques (1328 hectares) qui doivent contribuer à préserver l'intégrité du bien dans ses composantes biologiques, écologiques et paysagère.

Dans la continuité de la gestion menée sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron dont l'ensemble du territoire est concerné par l'inscription (zone cœur + zones tampons), les gestionnaires et leurs partenaires seront particulièrement attentifs à la gestion forestière menée (zones où l'exploitation extensive est possible), à la gestion cynégétique, ainsi qu'à la gestion des fréquentations et des pratiques (respect des habitats naturels et de la quiétude du site). Si l'inscription au patrimoine mondial n'entraîne pas directement de dispositions réglementaires supplémentaires, elle prévoit en revanche des évaluations régulières de la gestion menée pour s'assurer dans le temps de la pertinence du classement.

Un laboratoire à ciel ouvert

Outre ce haut niveau d'exigence quant à la gestion menée pour conserver, voire améliorer l'intégrité du bien, cette inscription de la vieille hêtraie du massif du Grand Ventron doit également permettre de rejoindre le réseau des 94 forêts réparties sur le territoire européen pour mieux connaître sur le plan scientifique, ces écosystèmes particulièrement riches à travers des programmes de recherche dédiés. A ce titre, l'étude du degré de résilience des vieilles forêts face aux changements climatiques est l'un des enjeux de connaissance prioritaires.

Le classement en bref :

Zone Cœur : 319 ha sur les communes de Wildenstein, Kruth et Fellingring

Zone de préservation paysagère et de gestion durable : 1328 ha situés en périphérie de la zone coeur sur les communes de Wildenstein, Kruth, Fellingring, Ventron et Cornimont.

L'ensemble des 2 zones correspond au territoire de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron.

Pour en savoir plus :

Centre du patrimoine mondial

<http://whc.unesco.org/>

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Contact :

Laurent Domergue, conservateur de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron

Lucile Demaret, technicienne de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron